

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2016/01**
Lundi 11 janvier 2016

*Après une année riche d'actualité et triste
d'évènements, la CGT souhaite à ses syndiqué-e-s,
militant-e-s et salarié-e-s
UNE TRÈS HEUREUSE ANNÉE 2016.*

ARRÊTONS DE SUBIR, MOBILISONS-NOUS !

**La lutte contre l'austérité va reprendre
dès le 26 janvier avec une journée de mobilisation
et de grève pour les services publics et les salaires
dans la santé et l'action sociale.**

2015 a été une année de luttes qui, loin d'être vaines, ont été efficaces pour de nombreux établissements, comme la clinique de Gascogne, celle du Pont de Chaume ou celle d'Emblats.

**NOUS NE POUVONS ACCEPTER PLUS LONGTEMPS
LA MARCHANDISATION DES SOINS !**

C'est pourquoi la mobilisation pour l'abrogation des lois HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire), loi Santé, loi de financement de la Sécurité Sociale, doit se poursuivre et se renforcer en 2016.

**N'attendons pas le dégel,
agissons dès le 26 janvier !**

SOMMAIRE

- ✓ Communiqué unitaire CGT, FO, Solidaires d'appel à la grève et manifestation le 26 janvier 2016 p.2
- ✓ Tract 26 janvier : appel à mobilisation p.3-4
- ✓ Tract 26 janvier : non à la loi Santé p.5-6
- ✓ Tract 26 janvier de l'Union Fédérale des Retraité.e.s p.7-8
- ✓ Tract 26 janvier de l'Union Fédérale de l'action sociale p.9
- ✓ Tract 26 janvier de l'Union Fédérale de la Santé Privée p.10
- ✓ La Grande Conférence de la Santé p.11
- ✓ Commission Paritaire Nationale des prothésistes dentaires du 3/12/15 p.12
- ✓ Fermeture temporaire de l'hôpital de Millau : l'importance de sauver le service public p.12



N° 2016/01 - Lundi 11 janvier 2016

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 \$ 06 134



Communiqué unitaire

26 janvier 2016 Grèves et manifestations pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat

Les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES de la Fonction publique estiment que, si la négociation salariale qu'elles réclament depuis plusieurs années est bien confirmée pour le mois de février, elle ne se présente pas dans de bonnes conditions.

En effet, en faisant adopter une loi de finances et une loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 avec quasiment aucune marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue... et ce n'est pas la nôtre ! De surcroît, les déclarations se multiplient sur les difficultés de la relance, une croissance toujours en berne, qui laissent très mal augurer de ce rendez-vous salarial.

S'ajoutent à cela, la poursuite à une vitesse effrénée et sans réelle négociation, de nombreuses réformes (collèges, territoriales, santé...) qui, si elles sont mises en œuvres, vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels.

Enfin, de nombreux secteurs de la Fonction publique, pourtant essentiels au progrès social et à la population, restent confrontés à des sous effectifs absolument insupportables.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES -appellent d'ores et déjà à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public,
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Les organisations syndicales signataires se rencontreront le 5 janvier 2016 pour préciser les modalités de cette journée d'action.

Elles appellent d'ores et déjà les agents à se rassembler unitairement afin de construire les conditions de réussite de cette journée, résolument inscrite dans un processus de lutte.

Paris, le 18 décembre 2015

Gagner l'augmentation des salaires :



UNE URGENCE SOCIALE !



► 2015 : une année de plus de gel des salaires pour les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale.

Depuis plusieurs années les agent-e-s du public et les salarié-e-s du privé n'ont pas vu leurs salaires augmenter, aussi bien dans la Fonction publique que dans le secteur privé non lucratif, ou le privé lucratif.

En 2016, nos dirigeants comptent de nouveau sur la « vocation » et l'abnégation professionnelle des salarié-e-s de la santé et de l'action sociale pour ne pas les rémunérer décemment.

► Le gouvernement n'a qu'une proposition : l'austérité.

Cette politique a pour conséquences la récession et l'étranglement financier pour les salarié-e-s et le service public. En revanche, cette régression sociale permet au monde de la finance de se « gaver » avec des dividendes monstrueux !

Pour clore l'année, le gouvernement et une majorité de parlementaires viennent de voter mi-décembre 3 lois qui compromettent gravement le financement des secteurs sanitaire, social et médico-social : loi santé, loi de financement de la Sécu, loi d'adaptation au vieillissement. Le but de ces lois est dicté par la politique d'austérité du pacte de stabilité et de croissance de l'économie libérale de la « zone euro ». Le plan triennal demande 3 milliards d'économies à l'hôpital et 22 000 suppressions de postes jusqu'en 2017 !!!

► **La politique d'austérité passe aussi par la diminution drastique des dotations de l'État aux collectivités locales** (11 milliards d'€ de ponction dans le cadre du pacte de responsabilité). Les Conseils départementaux demandent aussi aux agent-e-s et aux salarié-e-s des maisons de retraite, des foyers et résidences de l'action sociale, de se serrer toujours plus la ceinture.

► Pourtant, l'État fait des cadeaux monstrueux au grand patronat.

Malgré des aides financières, des exonérations de cotisations sociales, le grand patronat ferme des usines, licencie à tour de bras... Dans la santé lucrative, les patrons, avec l'argent de la Sécurité sociale, préfèrent rémunérer davantage leurs actionnaires plutôt que leurs salarié-e-s...

👉 Cette politique d'austérité avec une congélation des salaires est contraire à une politique de relance de l'économie : le financement des services publics est possible, il suffit de partager les richesses.

AGISSONS ENSEMBLE LE 26 JANVIER !



LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE
appelle à une journée de mobilisation et de grève
LE MARDI 26 JANVIER 2016

pour les Services publics et les salaires dans la santé et l'action sociale.

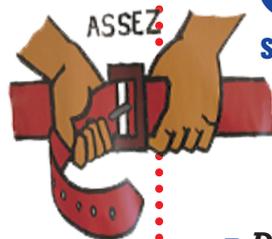
➔ Dans la Fonction publique, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et en particulier depuis 2010.
- Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 5 dernières années.
- Des mécanismes de carrière permettant l'évolution de tous les agent-e-s.
- Le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin pour mieux remplir leur mission.
- Des moyens budgétaires à la hauteur des besoins de service public.
- La défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

👉 Une forte mobilisation de tous permettra à la CGT d'exiger un changement de politique pour obtenir une revalorisation du point d'indice lors du rendez-vous salarial prévu en février 2016 dans la Fonction publique.

➔ Dans le secteur de la santé privée lucrative, la CGT appelle les salarié-e-s à une grande mobilisation le 26 janvier afin d'exiger du patronat du secteur, la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée), une négociation immédiate pour :

- Une augmentation du point avec rattrapage.
- Une convention collective de haut niveau qui assure des garanties collectives décentes dans tous les établissements.



➔ Dans le secteur de la santé et de l'action sociale non lucrative, les salarié-e-s doivent envoyer un signal très fort par leur mobilisation le 26 janvier pour :

- Une augmentation immédiate des salaires avec un rattrapage.
- Des moyens pour assurer les missions de Service public, aussi bien dans le sanitaire que le social et le médico-social.

👉 Une forte mobilisation permettra à la CGT et aux autres syndicats de porter un mandat très exigeant lors de la conférence salariale nationale du 4 février 2016.

Ce rendez-vous annuel réunit les organisations syndicales de salarié-e-s représentatives, les Unions et Fédérations d'employeurs, ainsi que des représentants des ministres compétents pour le secteur, des caisses de Sécurité Sociale, de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de l'assemblée des départements de France.

➔ La Fédération santé action sociale appelle aussi les retraité-e-s à manifester le 26 janvier pour :

- Un rattrapage de leur pouvoir d'achat. Après 2 ans et demi de gel, le gouvernement a revalorisé les pensions de seulement 0,1% !
- Une revalorisation des retraites en fonction de l'évolution moyenne des salaires.

👉 La mobilisation des retraité-e-s permettra de peser pour obtenir le rattrapage des augmentations des pensions et d'obtenir des revalorisations décentes pour toutes et tous les retraité-e-s en 2016 !



N'ATTENDONS PAS LE DÉGEL,
AGISSONS
LE 26 JANVIER !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 52

REVENDIQUONS DES MOYENS POUR LA SANTÉ !

LA LOI DE MODERNISATION DE LA SANTÉ A ÉTÉ VOTÉE DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE D'UNE ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TROIS QUARTS VIDE.

Les lois de finance et de financement de la Sécurité Sociale confirment, s'il en était besoin, la volonté de faire des coupes sombres dans l'ensemble des Services publics.

Malgré les dernières élections régionales qui ont à nouveau montré un désaveu de la politique actuelle, le gouvernement continue sur la voix de l'austérité.

Après de multiples réformes telles que les lois HPST, la T2A, cette énième loi veut encore plus contraindre le secteur de la santé par :

⇒ **La mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).**

Ces groupements, contrairement à l'annonce faite, ne pourront pas permettre une égalité d'accès aux soins. En effet, des transferts d'activités vont être opérés entre établissements du groupement avec la création d'établissements spécialistes dans certains domaines. Cela va engendrer l'éloignement des patients de leur lieu de vie et des disparités sur les territoires.

⇒ **Un impact majeur sur les professions.**

La mise en place des GHT va voir la mise en commun de certaines fonctions telles que la logistique, la formation, la biologie, la radiologie, la pharmacie, l'information médicale...

Cela va provoquer une mobilité subie entre les établissements appartenant au GHT, comme déjà annoncé par le protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (PPCR).

⇒ **La confirmation de la place des Ordres professionnels**, avec la modification du Développement Professionnel Continu (DPC), ce sont les « *Ordres ordinaires, les employeurs et les autorités compétentes* » qui réaliseront le contrôle de l'obligation de DPC.

⇒ **L'exercice en pratique avancée.**

Certaines professions paramédicales pourront prendre des décisions complexes et pratiquer des soins élargis. Il est prévu dans l'article 30 de la loi de modernisation de notre système de santé, mais à ce jour nous avons peu d'information sur le contenu du futur décret. Rien n'est mentionné sur la nature, la reconnaissance salariale du diplôme en pratique avancée. La CGT insiste sur le fait qu'il y a confusion entre spécialisation et pratiques avancées.

⇒ **La place des Agence Régionale de Santé (ARS), des Commissions Médicales des Etablissements (CME) et des élu-e-s locaux.** Cette nouvelle loi leur donne une place importante dans différents domaines tels que la prévention des risques santé liés à l'environnement, les communautés professionnelles territoriales de santé. En revanche, les partenaires sociaux ne sont jamais consultés pour les GHT, les communautés de territoire, les coopérations public/privé ...



LA CGT EXIGE LE RETRAIT DE LA LOI DE MODERNISATION SANTÉ 2015 et appelle les agent-e-s et les salarié-e-s à se mobiliser par la grève et la manifestation LE MARDI 26 JANVIER 2016.

Une symbolique de la loi est contenue dans cet extrait du premier article de la loi :

« Il. – Le Livre IV de la première partie du Code de la santé publique est ainsi modifié : 1° À la fin de l'intitulé du Chapitre I^{er} du Titre I^{er}, le mot : « publique » est supprimé ». Cela a pour conséquence « Chapitre I^{er} : Politique de santé publique » en « Chapitre I^{er} : Politique de santé ».

« La mise en place des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) va entraîner l'accélération de la fermeture des hôpitaux de proximité pour ne garder qu'une centaine de méga-structures pour l'ensemble du territoire national. Les conséquences seront pour la population une dégradation massive de l'offre de soins et pour les hospitaliers d'une majoration de la charge de travail dans des structures inhumaines et incapables d'assurer une prise en charge correcte des patients ».

Le mot « publique » deviendrait-il gênant pour y appliquer l'austérité ?

Dans le contexte marqué par la confirmation d'une négociation salariale en février 2016, après plus de 5 années de gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique et pas plus dans le secteur privé de la santé et de l'action sociale, la CGT exige de vraies revalorisations des salaires et dénonce le passage en force du protocole minoritaire sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunération.

Il en est de même pour d'autres projets de loi s'attaquant au service public comme la mise en place de la loi territoriale NOTRe, la loi d'adaptation et du vieillissement.



LA CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE

appelle à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation

PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS POUR :

- ➔ une augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- ➔ un rattrapage et une augmentation des pensions et des retraites,
- ➔ des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- ➔ le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans tout les secteurs,
- ➔ des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public, des établissements de santé, du secteur social et médico-social,
- ➔ la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer



NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revindic@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 52

Gagner l'augmentation des salaires et des pensions



UNE URGENCE SOCIALE !



2015 : UNE ANNÉE DE PLUS, OU PLUS EXACTEMENT DE TROP, DE GEL DES SALAIRES ET DES PENSIONS !

- Depuis plusieurs années les salarié.e.s du public et du privé n'ont pas vu leurs salaires augmenter, aussi bien dans la Fonction Publique que dans le secteur privé non lucratif, ou le privé lucratif.
- Après 2 ans et demi de gel, le gouvernement a revalorisé les pensions de seulement 0,1 % !!! Si le gouvernement avait respecté la loi qu'il a mise en place en 2014, la revalorisation au 1^{er} octobre 2015 aurait dû être de 0,9 %. Et il vient de changer la donne de la revalorisation sur l'indice des prix dans la loi de financement de la Sécurité Sociale, pour de nouveau ne pas ou peu augmenter les pensions en 2016 !

NOUS REFUSONS :

- L'austérité seulement pour les salarié.e.s et les retraité.e.s !
- Les richesses uniquement pour le grand patronat et le monde de la finance !
- Dans la santé lucrative, les patrons avec l'argent de la Sécurité Sociale, préfèrent rémunérer davantage leurs actionnaires que leurs salarié.e.s.

La politique d'austérité est contraire à une politique de relance de l'économie et de l'emploi. Le financement des services publics est possible, il suffit de partager les richesses !

Le gouvernement continue d'appliquer le pacte de stabilité dicté par la Commission Européenne.

En décembre, les parlementaires ont voté 3 nouvelles lois « d'austérité »* qui compromettent une fois de plus le financement :

- des services publics de santé et d'action sociale
- de la prise en charge de l'aide à l'autonomie
- des pensions et des salaires

La politique d'austérité passe aussi par la diminution drastique des dotations de l'État aux collectivités locales. Les Conseils Départementaux demandent aux salarié.e.s des maisons de retraite, des foyers et résidences de l'action sociale, de se serrer la ceinture et aux familles de payer.

* Loi « de modernisation de notre système de santé » + loi de Financement de la Sécurité Sociale + loi relative « à l'adaptation de la société au vieillissement »



LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE
appelle à une journée de mobilisation et de grève
LE MARDI 26 JANVIER 2016
pour les Services publics et les salaires dans la santé et l'action sociale.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE,
EXIGEONS UN CHANGEMENT DE
POLITIQUE POUR OBTENIR :**

- ☞ une revalorisation de nos pensions
- ☞ une augmentation des salaires
- ☞ un financement des Services publics à la hauteur des besoins

**La baisse du niveau de vie
des retraité.e.s n'est
ni acceptable, ni inéluctable !**



**LA CGT PROPOSE POUR LES
RETRAITÉ.E.S :**

- ☞ aucune retraite en dessous du SMIC
- ☞ l'indexation des retraites sur l'évolution moyenne des salaires

**LES RETRAITÉ.E.S SERONT
DANS LES MANIFESTATIONS
AVEC LES SALARIÉ.E.S !**

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- ☞ une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis 2010
- ☞ des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat
- ☞ le développement de l'emploi public statutaire par des créations d'emplois
- ☞ des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public
- ☞ la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Appel unitaire : <http://www.sante.cgt.fr/IMG/pdf/-303.pdf>

**DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE
L'ACTION SOCIALE NON LUCRATIVE**

les salarié.e.s enverrons un signal très fort le 26 janvier par leur mobilisation, pour permettre à la CGT et aux autres syndicats de porter un mandat très exigeant lors de la **conférence salariale nationale du 4 février 2016.**

**DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ
PRIVÉE LUCRATIVE**

les salarié.e.s exigeront une augmentation du point avec rattrapage, et une convention collective de haut niveau.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer



NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Email :
 Etablissement (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 82

Le 26 janvier 2016 :

L'ACTION SOCIALE poursuit son ACTION... REVENDICATIVE !



Dans un communiqué unitaire du 18/12/2015, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES appellent à un temps fort de mobilisation, pour une nette augmentation du pouvoir d'achat et un service public de qualité.

Salarié-e-s de la Branche Associative Sanitaire et Sociale, nous nous sommes mobilisé-e-s durant toute l'année 2015, au sein de nos associations, établissements ou services.

Nous avons construit des luttes avec nos collègues dans le cadre d'actions locales, mais également lors de journées nationales d'action pour dénoncer la dégradation de nos conditions d'exercice professionnel, exiger les moyens nécessaires à leur amélioration afin de remplir l'ensemble de nos missions de service public.

Les manifestations et rassemblements des 25 juin et 8 octobre ont témoigné de cette détermination, et ont marqué la volonté intacte des salarié-e-s :

- ➔ **A s'opposer aux mesures austéritaires impulsées par le gouvernement et mises en œuvre par les employeurs de l'économie sociale et solidaire (salaires bloqués depuis des années, perte de 20% de pouvoir d'achat en 10 ans, coefficients conventionnels de base en deçà du SMIC) ;**
- ➔ **A exiger une juste répartition des richesses ;**
- ➔ **A revendiquer les moyens nécessaires – humains et financiers – pour une prise en charge digne et de qualité des usagers.**

Alors que 2016 débute, les perspectives que posent gouvernement et patronat viennent aggraver une situation déjà insupportable.

D'ores et déjà, l'Union Fédérale Action Sociale CGT appelle tous les salarié-e-s de la BASS* à entamer cette année 2016 par un signe revendicatif fort, par la grève et la participation massive aux manifestations unitaires des salarié-e-s du public et du privé le 26 janvier prochain.

Poursuivons ensemble nos actions construites en 2015, développons le rapport de force et imposons par notre mobilisation :

- ➔ **Des augmentations de salaires par une revalorisation significative de la valeur du point : pas de salaire en dessous de 1 800 euros !**
- ➔ **La défense et l'amélioration de nos garanties collectives : pas touche à nos conventions !**
- ➔ **Une convention collective unique et étendue de haut niveau !**
- ➔ **Les moyens d'un grand service public de santé et d'action sociale, permettant de répondre aux besoins de la population, et respectant les conditions de travail des salarié-e-s.**

**Faisons de l'année 2016
une année de lutte,
de mobilisation et de nouvelles
CONQUÊTES !**



**ENSEMBLE, PLUS FORTS, PLUS NOMBREUX,
avec la CGT dans l'action le 26 janvier !**





Le 26 janvier 2016 :

Mobilisons-nous pour l'augmentation de nos salaires ! **UNE URGENCE VITALE !**

➔ DÈS LE 26 JANVIER, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX SOCIAUX ! STOP À L'AUSTÉRITÉ !

L'État fait des cadeaux monstrueux (CICE, loi Fillon...) au monde de la finance, notamment au travers des investisseurs dans les groupes de santé et cliniques du privé lucratif. Et pendant ce temps-là, les salarié-es, qu'ils soient du privé lucratif ou de l'associatif, souffrent et s'épuisent dans leur établissement du fait de conditions de travail imposées et intolérables ! **Pourtant, ce sont bien les salarié-es qui font la richesse de ces entreprises ou associations !**

➔ ENSEMBLE, EXIGEONS LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES DU TRAVAIL AUX SALARIÉ-E-S !

Ces actionnaires sans scrupule pillent les caisses de la Sécurité Sociale car indirectement, c'est sur nos cotisations qu'ils font les profits.

➔ **POUR COMBATTRE CETTE POLITIQUE DU PIRE, LA CGT APPELLE LES SALARIÉ-E-S À UNE GRANDE MOBILISATION LE 26 JANVIER 2016 POUR EXIGER DU PATRONAT DU SECTEUR, LA FHP (FÉDÉRATION DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE), UNE NÉGOCIATION IMMÉDIATE POUR :**

- Une augmentation du point avec rattrapage,
- Une convention collective de haut niveau qui assure des garanties collectives décentes dans tous les établissements.

➔ NE LES LAISSONS PAS RUINER NOTRE SÉCU !

- ➔ Stoppons la paupérisation des salarié-e-s du secteur de la santé et du médicosocial !
- ➔ Opposons-nous aux mesures austéritaires impulsées par le gouvernement et mises en œuvre par nos employeurs !
- ➔ Revendiquons les moyens nécessaires – humains et financiers – pour une prise en charge digne et de qualité des patients et des résidents !

➔ **DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE NON LUCRATIVE, LES SALARIÉS-E-S DOIVENT ENVOYER UN SIGNAL TRÈS FORT PAR LEUR MOBILISATION LE 26 JANVIER 2016 POUR :**

- Une augmentation immédiate des salaires avec un rattrapage,
- Des moyens pour assurer les missions de Service public, aussi bien dans le sanitaire que le social et le médico-social.

➔ *Cette politique d'austérité avec un GEL des salaires depuis des années est contraire à une politique de relance de l'économie. C'est non seulement un non-sens économique, mais c'est également un gâchis humain insupportable. Le financement des services dans les secteurs associatifs et lucratifs de*

la santé privée est possible, il suffit de partager les richesses. Il s'agit bien d'un choix politique, et il est maintenant urgent que le gouvernement fasse ce choix



**ALORS, PAS D'HÉSITATION ! IL FAUT AGIR, ET VITE.
IL FAUT IMPOSER D'AUTRES CHOIX !
RETROUVONS-NOUS, ENSEMBLE, LE 26 JANVIER DANS LA RUE !**



La Grande Conférence de la Santé

Sur demande du Premier ministre, un Comité de Pilotage de la Grande Conférence de la Santé a été mis en place en juin 2015 en concertation avec le ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des Femmes ainsi que le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui aboutira à une plénière en janvier 2016.

Pourquoi une Grande Conférence de la Santé ?

Les lignes directives définies par le Premier ministre sont :

- Adapter le modèle d'organisation hospitalière issu de la réforme de 1958 ;
- Repenser de façon prospective l'articulation entre soin, enseignement et recherche ;
- Prendre en compte les attentes des acteurs du monde de la santé face à l'évolution des métiers, parcours professionnels et conditions de travail.

Les trois groupes de travail qui se sont réunis depuis juillet 2015 portent sur :

- La formation : l'accès à la spécialisation, la durée des études, la gouvernance et l'universitarisation
- Les métiers : les compétences, les responsabilités avec deux ateliers, coopérations.
- Les parcours professionnels : l'exercice libéral-salarié-mixte, les conditions d'exercice, le mode d'exercice, les modalités d'installation.

A l'issue de ces rencontres, des auditions auront lieu jusqu'à fin janvier 2016.

Le 16 décembre 2015, les organisations syndicales ont été auditionnées sur les parcours professionnels. Durant cette plénière, plusieurs sujets ont été abordés : les formations initiales, la régulation quantitative, l'universitarisation et les processus en cours, les contenus des professions et la gouvernance dans les territoires.

Les organisations syndicales ont questionné les représentants du gouvernement sur les champs public-privé concernés par la Grande Conférence de la Santé.

La CGT a demandé des précisions sur le financement des mesures qui seront prises.

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT est intervenue en portant les revendications suivantes :

- augmentation des taux de collectes destinées à la formation initiale et continue
- assurer le remplacement de tous les agent-e-s et salarié-e-s durant les temps de formation qui doivent être faites durant le temps de travail.
- valorisation de la promotion professionnelle qui permet l'ascenseur social ainsi que la diversité

de l'entrée en formation, soit par l'admission en institut, soit par VAE...

- mise en place d'une université en santé avec trois filières : soins infirmiers, soins de rééducation, soins médico-techniques. Les formations initiales et continues doivent être assurées par des cadres formateurs équivalents aux enseignants chercheurs. Nous nous opposons au mode de classement par l'échec de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES). En effet, si l'étudiant est bien classé à l'issue du premier semestre, il peut accéder aux études de médecine, sinon il sera redirigé selon classement dans la filière maïeutique, odontologiste, pharmacie, kiné, ...
- l'augmentation du numérus clausus et quotas pour les métiers en tension et notamment sur l'exercice hospitalier qui s'observe chez les masseurs-kiné, les orthophonistes, les médecins anesthésistes-réanimateurs...
- le virage ambulatoire qui provoque une médecine à deux vitesses. En effet, cette prise en charge ne peut s'effectuer, en amont et en aval de l'intervention par des professionnels libéraux souvent en dépassement d'honoraire. Il ne nous échappe pas que cela induit la disparition de l'équipe de nuit et sa non redistribution dans les services et le plus souvent la mise en place de planning en 12h.

La Pratique Avancée (PA) : à ce jour l'article 30 de la Loi santé n'est toujours pas décrit

La CGT est intervenue en insistant sur le fait qu'il y avait, pour nous, une confusion entre spécialisation et pratique avancée. Pour nous, la pratique avancée s'apparente au poste de coordinateur du parcours de soin en lien avec le réseau ville/hôpital.

Valorisation du parcours de formation :

Il est présenté l'idée de favoriser les parcours tout au long de la vie par un exercice mixte, conçu pour redonner de l'attractivité aux professions. Il est prévu un cursus évolutif (en créant des passerelles).

La CGT revendique un nouveau statut du travailleur salarié avec une prise en compte depuis les années d'étude jusqu'à l'aboutissement de la vie professionnelle dans le calcul de la pension de retraite.



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE des PROTHÉSISTES DENTAIRES

du 3/12/2015

Le 3 Décembre 2015, à l'issue de la réunion de la section professionnelle paritaire de la branche, s'est tenue la commission paritaire avec un seul point à l'ordre du jour :

- Les salaires pour 2016.

Ont participé pour le collège « salarié » la CGT, la CFDT, la FNISPAD et FO.

Il est demandé aux OS d'exprimer leurs propositions.

La CGT et FO proposent une augmentation générale pour tous de 3 % à compter du 1^{er} Janvier prochain.

La CFTC propose + 2 % sans date précise et la CFDT 5 % pour les personnels payés au SMIC.

La FNISPAD soutient aussi les propositions de la CGT et de FO.

Pour l'UNPPD, unique syndicat « employeurs » de la branche, le contexte économique, les obligations liées à la portabilité, à la complémentaire santé ne lui permettent pas de proposer un chiffrage immédiat.

D'ores et déjà, il indique que les propositions ne seront pas inférieures à l'augmentation du SMIC prévue en Janvier. Ses instances vont être consultées à ce sujet et ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CPN prévue le Vendredi 4 Mars 2016.

Calendrier des prochaines réunions :

Les prochaines SPP (OPCALIA) auront lieu les Vendredi 18 Mars 2016, 10 Juin 2016 et 2 Décembre 2016 à 9 h 30.

Les prochaines CPN les Vendredis 4 Mars 2016 et 27 Mai 2016 à 9 h 30

Le prochain CA de l'association de financement du paritarisme – APLPD – aura lieu également le 4 Mars 2016 à l'issue de la CPN.

Les dates de la CPNE-FP restent à fixer. La CGT rappelle que son fonctionnement est insatisfaisant et qu'il est urgent d'y remédier. Toutes les OS partagent cette opinion.

Fermeture temporaire de l'Hôpital de Millau : l'importance de sauver le service public...

Dans un premier temps, la Fédération Santé Action Sociale condamne les actes de malveillance ayant entraîné la fermeture de l'hôpital de Millau dans la nuit du 31 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016. Nous saluons le travail des agents de l'hôpital de Millau mais aussi de St-Affrique, de Rodez, de Montpellier, de Decazeville, de St Gêniez d'Olt, d'Espalion, de Villefranche de Rouergue et de Mende pour avoir fait en sorte que la sécurité des patients hospitalisés aie pu être garantie.

Nous ne pouvons que constater que cet évènement montre malheureusement qu'aucun hôpital n'est à l'abri d'un aléa majeur de quelque nature qu'il soit, et réitérons nos inquiétudes concernant le démantèlement des services de santé programmé par la loi santé, et l'installation des groupements hospitaliers de territoires (GHT). Cette réforme vise uniquement à la mise en place d'un plan d'austérité dans la santé de 3 milliards d'euros risquant de supprimer 22.000 postes nationalement. Nous avons participé à la défense de l'hôpital de St-Affrique menacé de fermeture pour des raisons financières, fort heureusement avec les agents et la population de St-Affrique, nous avons gagné, mais comment pourront se gérer des crises sanitaires ou des transferts obligatoires de patients une fois la loi santé et la cure d'austérité mise en place ?



CES QUESTIONS SONT DES ENJEUX MAJEURS DE 2016, ANNÉE QUE NOUS SOUHAITONS BONNE À TOUT LE MONDE MAIS ANNÉE QUE NOUS SOUHAITONS DE MOBILISATION ET DE CONVERGENCES POUR L'ABROGATION DE LOIS DE MARCHANDISATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ : LES LOIS BACHELOT (HPST) ET TOURAINE (LOI SANTÉ) MAIS AUSSI LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RÉDUISANT COMME JAMAIS LES MARGES DE MANŒUVRES BUDGÉTAIRES POUR LES HÔPITAUX.